

EN LUTTE

**TOTAL DEVANT LE TRIBUNAL**

La CGT TotalEnergies se félicite de la décision de la justice de renvoyer la compagnie pétrolière devant le tribunal correctionnel pour « homicide involontaire », après le décès d'un employé d'une entreprise sous-traitante, en 2019.

**BANQUE POLLUANTE**

Le groupe BPCE (Banque populaire et Caisse d'épargne...) est la banque française la plus mal classée de l'Hexagone en matière de trajectoire vers la neutralité carbone et la 18<sup>e</sup> sur 22 banques européennes, selon l'ONG Reclaim Finance.

**GRÈVE DANS LES BUS**

La CGT et l'Unsa des conducteurs de bus de la CAT 35-Transdev ont déposé un préavis de grève pour le 2 mai. Ils dénoncent « le durcissement de leurs conditions de travail », consécutif au changement de délégataire et l'annualisation de leur prime.

# L'énergie verte mise à mal par l'État

**TRANSITION** Le premier ministre reporte à nouveau la feuille de route énergétique 2025-2035, cédant à la droite et à l'extrême droite. Il risque d'enterrer les ambitions de la France dans le secteur des renouvelables.

**U**n nouveau report et des étincelles dans le secteur de l'énergie. Alors que la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) va de renvoi en renvoi depuis plus de deux ans, le premier ministre François Bayrou a annoncé lundi 28 avril, devant les députés, surseoir à nouveau à sa promulgation. Pourtant rendu obligatoire par la loi pour fixer les orientations stratégiques de la production d'énergie des dix prochaines années, le texte devra attendre. Le gouvernement a en effet annoncé créer un groupe de travail pour proposer une « version améliorée et corrigée de notre prochaine PPE ». Un nouveau caillou dans la chaussure du secteur de l'énergie, dont nombre d'activités dépendent de la publication de ce document stratégique.

« Pour nous, ce report est très préoccupant. On attend cette programmation pluriannuelle depuis quasiment trois ans, elle nous est indispensable dans la filière des énergies renouvelables pour nous fixer des objectifs et lancer des appels d'offres. Ce report génère beaucoup d'incertitudes », regrette Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables. En particulier, ce nouveau retard dans la promulgation de la feuille de route des objectifs énergétiques des dix prochaines années risque de mettre à mal les différents acteurs de la filière des éoliennes en mer. « Un grand appel d'offres s'apprête à être lancé sur plusieurs

façades maritimes, or la PPE en vigueur aujourd'hui ne permet pas de le mener à bien. Nous sommes dans une situation de blocage. Il y a quatre usines en France qui produisent des pâles, nacelles et sous-stations. Leurs commandes ne dépendent pas toutes de la France, mais elles attendent beaucoup de ce projet », ajoute le spécialiste.

**LA CRAINTE D'UNE CENSURE**

Malgré l'urgence pour le secteur de l'énergie, le gouvernement s'est heurté à la vive opposition d'une partie de la droite et de l'extrême droite – qui a même agité le spectre de la censure – à son projet de promulguer la programmation pluriannuelle par décret, plutôt que via une loi débattue au Parlement. Acculé par les critiques,

le premier ministre a finalement consenti à convoquer un débat consultatif ce lundi à l'Assemblée nationale, sans vote, pour recueillir les avis des élus sur la PPE. Les réprobations de la part de l'extrême droite et de la droite n'ont guère été mesurées. « Nous refusons que vous couvriez la France de panneaux solaires chinois et que vous la défiguriez avec des éoliennes », a lancé Jean-Philippe Tanguy, député du Rassemblement national. La diatribe a été appuyée par la députée « Les Républicains » (LR) Justine Gruet. « Doubler le parc éolien (serait) une absurdité économique », a-t-elle tancé.

La publication de la PPE est ainsi temporisée à la fin de l'été au plus tôt, promet François Bayrou, après l'examen d'une autre proposition de loi soutenue par le député LR



Le document dévoilée par Bercy en 2024 comptait renforcer le solaire et l'éolien, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ici, dans la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). HERVÉ RONNE/REA